



Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance

Volume II – chapitre 5
2024 Rapport annuel du VGNB

Table des matières

Faits saillants du chapitre 5	98
Contexte	102
Mise en œuvre des recommandations de 2020.....	103
Annexe I : À propos de notre rapport de situation	110
Annexe II : Recommandations des chapitres de 2020 non mises en œuvre	111
Annexe III : Recommandations des chapitres de 2022 non mises en œuvre	114



2024, volume II

Faits saillants

du chapitre 5

Ce chapitre est un outil permettant au Comité des comptes publics (CCP) et au public de tenir les ministères, commissions et les organismes de la Couronne responsables de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue d'audits de performance antérieurs.

<u>Audits de 2020</u>	<u>Audits de 2021</u>	<u>Audits de 2022</u>
57% de mise en œuvre	100% de mise en œuvre	71% de mise en œuvre
La Comité des comptes publics devrait demander aux ministères de rendre compte de la mise en œuvre de nos recommandations		

Aperçu des résultats

% de recommandations mises en œuvre

Année	Titre du chapitre	Nombre total de recommandations	% de recommandations mises en œuvre
2020	Redevances sur le bois - Ministère de Ressources naturelles et Développement de l'énergie 8		100%
	Planification de l'infrastructure scolaire - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires 14		86%
	Programme des dossiers médicaux électroniques - Ministère de la Santé 7		86%
	L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité 5		40%
	Mise à jour sur la planification des foyers de soin et la stratégie sur le vieillissement - Ministère du Développement social 6		33%
	Services d'ambulance - Ministère de la Santé et EM/ANB Inc. 21		29%
	Problèmes liés à la dette d'Énergie NB 2		0%

Année	Titre du chapitre	Nombre total de recommandations	% de recommandations mises en œuvre
2021	Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne - Bureau de Conseil exécutif 5		100%
	Financement lié à la Covid-19 - Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick - Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail 15		100%
	Financement pour la connectivité rurale à Internet - Société de développement régional et Opportunités Nouveau-Brunswick 13		100%
	Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne 2		100%
	Programmes résidentiels d'efficacité énergétique - Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'Énergie NB 7		100%

Année	Titre du chapitre	Nombre total de recommandations	% de recommandations mises en œuvre
2022	Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick - Société des alcools du Nouveau-Brunswick Corporation 19		89%
	Sites contaminés - Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux 17		76%
	Fonds en fiducie pour l'environnement - Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux 9		67%
	Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés - Ministère des Finances et Conseil du Trésor 14		43%

Contexte

Processus de suivi

- 5.1** Ce chapitre de suivi rend compte de la mise en œuvre des recommandations formulées dans nos rapports d'audit de performance 2020-2022.
- 5.2** Nous ne fournissons pas de mise à jour dans l'année qui suit la publication initiale de nos rapports d'audit de performance, car nous donnons aux ministères, aux commissions et aux organismes de la Couronne la possibilité de donner suite à nos recommandations.
- 5.3** Entre la deuxième et la quatrième année, nous obtenons la confirmation de la direction sur le niveau de mise en œuvre.
- 5.4** Au cours de la quatrième année, des travaux supplémentaires peuvent être menés dans certains domaines à haut risque afin de s'assurer que la mise en œuvre est conforme aux attentes du bureau.
- 5.5** Voir l'annexe I : À propos de notre rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance.

Mise en œuvre des recommandations de 2020

- 5.6** Dans l'ensemble, 57 % de nos recommandations pour 2020 ont été mises en œuvre au 31 août 2024. Comme il s'agit de la dernière année où notre bureau fournit des mises à jour sur l'état d'avancement de ces recommandations, des détails supplémentaires sont notés ci-dessous.

Planification de l'infrastructures scolaires - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires

Volume I, chapitre 2

Contexte du chapitre

- 5.7** L'objectif de notre audit était de déterminer si le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) et les districts scolaires prennent des décisions fondées sur des données probantes pour établir l'ordre de priorité des grands projets d'investissement dans les infrastructures scolaires (coût estimé supérieur à 1 million de dollars) et des projets d'amélioration des infrastructures scolaires existantes (coût estimé compris entre 10 000 et 1 million de dollars).

- 5.8** Dans notre rapport 2020, nous avons constaté que des améliorations étaient nécessaires dans les domaines suivants :

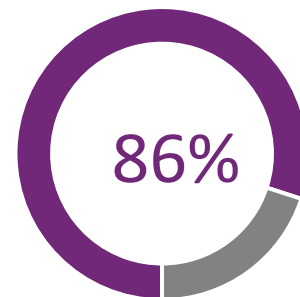
- planification à long terme des investissements scolaires à l'échelle de la province
- processus de priorisation du financement
- la qualité des données sur l'état des installations

- 5.9** Nous avons formulé 14 recommandations à l'EDPE.

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

- 5.10** 86 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

12 Recommandations mises en œuvre



2 Non mises en œuvre

Services d'ambulance - Ministère de la Santé et EM/ANB Inc.

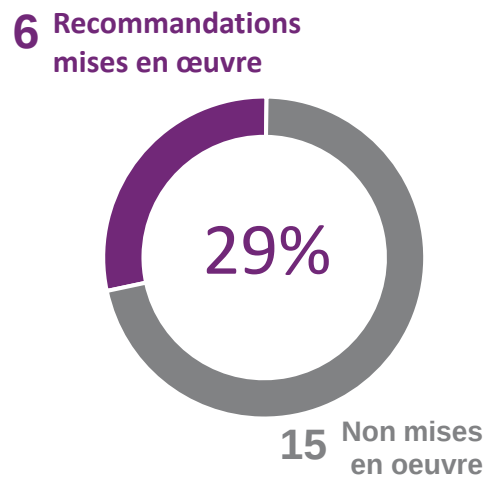
Volume I, Chapitre 3

Contexte du chapitre

- 5.11** Notre objectif d'audit était de déterminer si les structures et les processus de gouvernance du ministère de la Santé établis pour l'EM/ANB définissent un cadre pour une surveillance efficace et si le contrat de l'EM/ANB pour les services d'ambulance est conçu et géré de manière à atteindre les objectifs escomptés.
- 5.12** Dans notre rapport de 2020, nous avons constaté que des améliorations devaient être apportées au cadre législatif et à la structure de gouvernance du gouvernement pour les services d'ambulance, ainsi qu'à son contrat avec les Services de santé Medavie du Nouveau-Brunswick.
- 5.13** Nous avons formulé 21 recommandations.

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

- 5.14** 29 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.



2008 Redevances sur le bois - Ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Volume I, chapitre 4

Contexte du chapitre

5.15 L'objectif de cet examen de suivi était de déterminer si le ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie avait pleinement mis en œuvre les quatre recommandations formulées dans le chapitre 5 de notre rapport 2008 du Bureau du vérificateur général intitulé « *Ministère des Ressources naturelles - Redevances sur le bois* ».

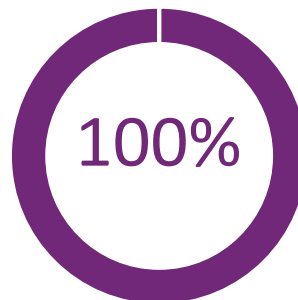
5.16 Dans notre rapport 2020, nous avons constaté que des améliorations subsistaient dans la collection et l'utilisation des données utilisées pour la mise à jour des taux de redevances sur le bois des terres de la Couronne.

5.17 Nous avons formulé huit recommandations.

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

5.18 100 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

8 Recommandations
mises en œuvre



Programme des dossiers médicaux électronique - Ministère de la Santé

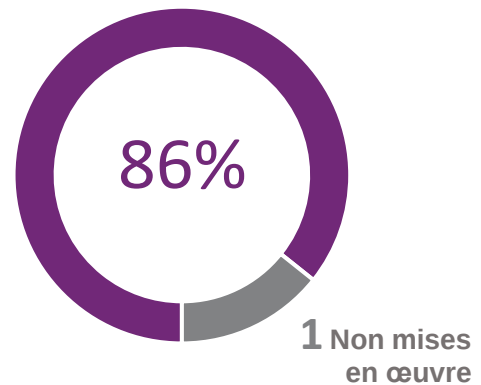
Volume II, chapitre 2

Contexte du chapitre

5.19 Les objectifs de cet audit étaient de déterminer :

- si le programme provincial des dossiers médicaux électronique (DME) a été mis en œuvre comme prévu et a atteint les résultats escomptés
- si le ministère de la Santé a contrôlé le financement des DME afin d'atténuer les risques pour le contribuable et de garantir le respect des accords de financement

6 Recommandations mises en œuvre



5.20 Dans notre rapport de 2020, nous avons constaté que des améliorations étaient nécessaires dans la supervision par le gouvernement du financement et de la mise en œuvre du programme de DME.

5.21 Nous avons formulé sept recommandations.

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

5.22 Toutes les recommandations, sauf une, ont été mises en œuvre.

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB

Volume II, chapitre 3

Contexte du chapitre

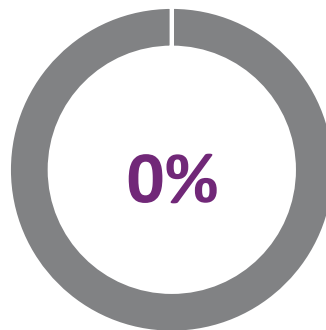
5.23 Dans ce chapitre, nous avons examiné une analyse des tendances sur dix ans des principaux ratios financiers d'Énergie NB liés à la dette. Nous avons également comparé ces ratios d'Énergie NB à ceux d'autres entreprises de services publics semblables au Canada et nous avons examiné le cadre réglementaire du Nouveau-Brunswick.

5.24 Dans notre rapport de 2020, nous avons constaté que des améliorations devaient être apportées au plan de réduction de la dette et au processus de prévision d'Énergie NB.

5.25 Nous avons formulé deux recommandations.

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

5.26 Aucune de nos recommandations n'a été mises en œuvre.



2 Recommandations Non mises en œuvre

Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie de vieillissement - Ministère du Développement social

Volume II, chapitre 4

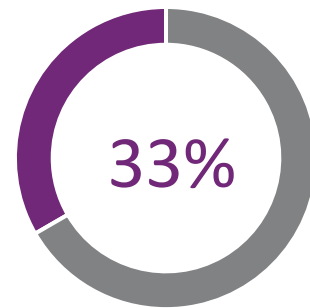
Contexte du chapitre

5.27 Dans ce chapitre, nous avons évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans notre rapport de 2016 au ministère du Développement social sur les foyers de soins.

5.28 Dans notre rapport de 2020, nous avons constaté que des améliorations étaient nécessaires dans la mise en œuvre des plans gouvernementaux sur les foyers de soins, de la stratégie sur le vieillissement et des rapports publics.

5.29 Nous avons formulé six recommandations.

2 Recommandations
mises en œuvre



4 Non mises
en œuvre

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

5.30 33 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité

Volume II, chapitre 5

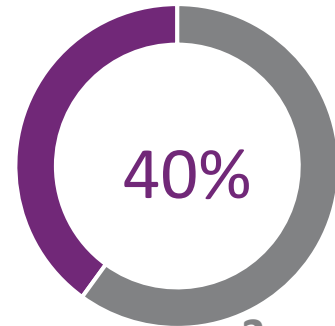
Contexte du chapitre

5.31 L'objectif de ce chapitre est d'informer l'Assemblée législative des difficultés que nous avons rencontrées en essayant d'obtenir l'accès à l'information chez Vestcor.

5.32 Dans notre rapport 2020, nous avons constaté que l'accès à des informations essentielles était limité, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des fonds de pension publics.

5.33 Nous avons formulé cinq recommandations.

2 Recommandations mises en œuvre



3 Non mises
en œuvre

2024 État d'avancement de la mise en œuvre

5.34 40 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

Conclusion

5.35 Nous encourageons la Comité des comptes publics à tenir les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne responsables des recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre, comme l'indique l'annexe II.

Annexe I : À propos de notre rapport de situation

Le rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations de performance n'est pas un audit et n'exprime pas d'opinion d'audit. Il incombe à la direction de mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue des audits de performance antérieurs. Pour garantir la crédibilité du présent rapport, nous avons obtenu des ministères, des commissions et des organismes de la Couronne la confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations présentées.

Le présent rapport est établi en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Dans l'exécution de nos travaux, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles du code de déontologie des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick et du Code de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ces deux codes reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnel.

Période couverte par le rapport de situation :

2020, 2021 et 2022

Date du rapport de situation :

Nous avons achevé nos travaux sur le rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance le 27 novembre 2024, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Annexe II : Recommandations des chapitres de 2020 non mises en œuvre

Planification de l'infrastructure scolaire - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et districts scolaires

2020, volume I, chapitre 2

2.116	Nous recommandons que le ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore et maintienne un inventaire centralisé des biens qui contient les détails de toutes les composantes importantes des installations pour soutenir la planification des immobilisations du Ministère.
2.117	Nous recommandons que le ministère élabore et applique des normes et des exigences en matière de collecte de données pour la collecte et l'agrégation uniformes des données sur les installations dans tous les districts scolaires.

Services d'ambulance - Ministère de la Santé et EM/ANB Inc.

2020, volume I, chapitre 3

3.51	Nous recommandons que le ministère officialise le mandat et la gouvernance d'EM/ANB dans une loi et fournisse des lettres de mandat à EM/ANB avec l'approbation du budget annuel.
3.70	Nous recommandons que la loi habilitante d'EM/ANB renforce et clarifie les pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, le rendement et la cessation d'emploi du directeur général.
3.71	Nous recommandons que le conseil d'administration embauche un directeur général indépendant lors de la future modification ou renégociation du contrat.
3.77	Nous recommandons que le conseil d'administration évalue le plan d'entreprise annuel d'EM/ANB dans le cadre de son examen du rendement du directeur général et de SSMNB et les compare au rapport annuel d'EM/ANB et à ses obligations envers le Ministère.
3.78	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse un cadre de gestion du rendement pour EM/ANB et qu'il évalue son rendement chaque année.
3.103	Nous recommandons qu'EM/ANB calcule les paiements d'excédents budgétaires en fonction de montants budgétaires flexibles qui reflètent les charges prévues de l'exercice.
3.108	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse des restrictions relativement aux paiements d'excédents budgétaires afin d'exclure les circonstances susceptibles de diminuer la qualité de la prestation des services d'ambulance.
3.135	Nous recommandons qu'EM/ANB adopte une série plus équilibrée d'indicateurs de rendement clés comme base des paiements fondés sur le rendement afin d'inciter SSMNB à atteindre un rendement élevé dans toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick.
3.152	Nous recommandons que le ministère et EM/ANB adoptent des contrôles pour réduire au minimum la fréquence d'utilisation des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.

3.153	Nous recommandons que le conseil d'administration d'EM/ANB exige que SSMNB révise le plan d'état du système afin d'actualiser les spécifications détaillées quant aux ambulances, aux installations et aux ressources humaines qui doivent être déployées pour atteindre les normes de rendement.
3.163	Nous recommandons que le ministère et EM/ANB révisent le guide d'approbation des exemptions afin d'empêcher l'utilisation non valable des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.
3.191	Nous recommandons que le conseil d'administration mette en œuvre des objectifs de rendement progressifs pour inciter SSMNB à assurer une amélioration continue pendant la durée du contrat.
3.192	Nous recommandons qu'EM/ANB améliore le repérage et le suivi des initiatives stratégiques et des initiatives d'entreprise et inclue des résultats mesurables dans ses plans.
3.193	Nous recommandons que le conseil d'administration élargisse les indicateurs de rendement clés pour les paiements fondés sur le rendement afin d'inclure tous les secteurs d'activité, comme les ressources humaines, la flotte et les langues officielles.
3.206	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif examine le règlement sur les conflits d'intérêts pris en vertu de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et le modifie pour y inclure à l'annexe A toutes les sociétés de la Couronne concernées, y compris EM/ANB Inc.

Programme des dossiers médicaux électroniques - Ministère de la Santé 2020, volume II, chapitre 2

2.61	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des audits périodiques sont effectués sur les futurs programmes afin d'évaluer l'atteinte des résultats du programme et la conformité des bénéficiaires de financement aux modalités du financement.
------	--

Problèmes liés à la dette d'Énergie NB 2020, volume II, chapitre 3

3.59	Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre : - des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement ; - l'obligation de fournir, au moyen un rapport annuel d'Énergie NB : - des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels; - les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant ; - un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.
3.84	Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.

Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement -
Ministère du Développement social
2020, volume II, chapitre 4

4.46	Nous continuons à recommander que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique à fournir des lits de foyer de soins selon le modèle opéré par un organisme à but lucratif par rapport au modèle traditionnel. Cette évaluation devrait comporter une comparaison des coûts réels et de la qualité du service.
4.73	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore, en collaboration avec les parties prenantes, pertinentes des indicateurs de rendement assortis de cibles précises pour chaque mesure énoncée dans la stratégie sur le vieillissement.
4.74	Nous recommandons que le ministère du Développement social mette au point un processus officiel pour surveiller les mesures énoncées dans la stratégie sur le vieillissement et vérifier leur mise en œuvre.
4.88	Nous recommandons que le ministère du Développement social rende publics les résultats réels comparativement aux résultats escomptés ou attendus dans le cadre de la stratégie sur le vieillissement et du plan pour les foyers de soins. Les rapports devraient expliquer les écarts entre les plans et les résultats.

L'accès du vérificateur général à Vestcor est considérablement limité
2020, volume II, chapitre 5

5.9	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> pour inclure Vestcor (et les entités connexes) dans les entités auditable, afin que la vérificatrice générale dispose d'un droit d'accès illimité pour effectuer des audits de performance et des audits financiers comme elle le juge nécessaire.
5.10	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> , demandent à la vérificatrice générale d'effectuer un audit de performance portant sur Vestcor (et les entités connexes) et demande à Vestcor de lui donner un accès illimité.
5.12	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur Vestcor</i> pour exiger que Vestcor (et les entités connexes) a : - déposent un rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative ; - comparaissent devant les comités de l'Assemblée législative.

NOTE : Toutes les recommandations de nos sections 2021 ont été déclarées comme mises en œuvre.

Annexe III : Recommandations des chapitres 2022 non mises en œuvre

Développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick - Société des alcools du Nouveau-Brunswick
2022, volume I, chapitre 2

2.44	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'élaborer un plan de communication et de mobilisation pour son interaction avec les producteurs locaux afin d'établir : • les modalités de mobilisation avec les producteurs locaux; • les objectifs et les cibles permettant de mesurer l'efficacité de la mobilisation des producteurs locaux; • la surveillance et la production de rapports sur l'efficacité de la mobilisation des producteurs locaux au développement du secteur local des boissons alcoolisées.
2.92	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'effectuer un examen complet et une mise à jour de sa stratégie d'établissement des prix et de sa structure de majoration pour s'assurer que : • tous les types de statuts de la liste de produits sont inclus; • le processus, les critères de décision et les exigences en matière de documentation pour les ententes spéciales distinctes de la structure de majoration habituelle sont clairement décrits; • les pratiques commerciales sont conformes à la stratégie d'établissement des prix, à la structure de majoration et aux fins prescrites par la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i>.

Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés - Ministère des Finances et Conseil du Trésor
2022, volume I, chapitre 3

3.32	Nous recommandons au FCT de réévaluer la structure opérationnelle du Régime afin de déterminer s'il existe un modèle de gouvernance plus efficace.
3.48	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de limitation des coûts pour stabiliser les coûts tout en assurant la viabilité à long terme du Régime.
3.53	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor en consultation avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir un processus de gestion des risques, y compris une évaluation indépendante des pratiques de gestion des risques liés aux tiers.
3.62	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor de déterminer si le contrat d'administration du Régime conclu avec Vestcor assure le meilleur rapport qualité-prix, par exemple en remplissant une demande d'information pour les services de Vestcor.

3.65	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance : - de préciser la répartition des coûts entre les différents régimes d'avantages sociaux administrés par Vestcor; - de s'assurer que les dépenses de Vestcor sont admissibles et exactes avant le paiement.
3.72	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir et de communiquer des objectifs de rendement assortis de paramètres précis pour mesurer le rendement du Régime, y compris les contrats avec des tiers.
3.80	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor analyse périodiquement les données sur les réclamations pour déterminer : - les tendances inhabituelles en matière de réclamations ; - les fraudes soupçonnées ou d'autres types d'anomalies.
3.85	Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor de comparer le rendement du Régime par rapport aux données pertinentes sur les avantages de l'industrie.

Sites contaminés - Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux 2022, volume II, Chapitre 2

2.31	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux rend un plus grand nombre de renseignements sur les sites contaminés accessibles au public sur son site Web.
2.54	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux : - crée un plan et établisse un échéancier pour le traitement de tous les dossiers de site contaminé ouverts en suspens; - examine périodiquement le plan par rapport aux résultats réels pour s'assurer que les travaux seront achevés dans les délais.
2.61	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux normalise l'information consignée dans la base de données des dossiers d'incident par les inspecteurs régionaux à l'échelle de la province.
2.72	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux : - crée des cibles de rendement pour le processus de gestion des incidents et compare régulièrement les résultats réels aux cibles de rendement ; - rend compte publiquement des mesures de rendement du processus de gestion des incidents.

Fonds en fiducie pour l'environnement - Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux

2022, volume II, chapitre 3

3.35	Nous recommandons au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux • de désigner une seule autorité chargée de superviser l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) ; • d'élaborer un cadre de référence pour clarifier et définir les rôles, les responsabilités du Comité consultatif et les attentes à son sujet.
3.40	Nous recommandons au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux • d'élaborer une stratégie et des plans annuels pour le FFE, avec des objectifs, des mesures de rendement et des cibles clairement définis ; • d'établir un lien entre le budget annuel et les objectifs du programme dans le cadre de la planification annuelle permanente.
3.76	Nous recommandons au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux de mesurer et de déclarer les résultats attendus et réels de tous les projets financés par le FFE.